

Direction Proximité et Prévention  
Service Réglementation  
Affaire suivie par Christelle CHAUVET  
Tél : 02 51 47 48 30

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

**Arrêté N° 25 VILLE 0926**

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

**VU** le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

**Considérant** la demande de Madame Virginia SAIM << FACE VENDEE >>, sise, 6, centre Viollet Le Duc, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à l'occasion de la manifestation << JOURNEE NATIONALE DES REFUGIES >> qui se déroulera dans la maison de quartier La Vallée Verte à La Roche-sur-Yon.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Virginia SAIM << JOURNAL NATIONALE DES REFUGIES >> est autorisée exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à l'occasion de la manifestation << JOURNEE NATIONALE DES REFUGIES >> qui se déroulera dans la maison de quartier La Vallée Verte à La Roche-sur-Yon, le :

- Vendredi 20 juin 2025, de 14h à 20h.

**Article 2 :** La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

*Le Maire Président,*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à La Roche-sur-Yon, le 10/06/2025

Pour le Maire,  
Danielle MARTIN  
Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique,  
la réglementation, la prévention des inégalités,  
l'administration générale et l'état civil,